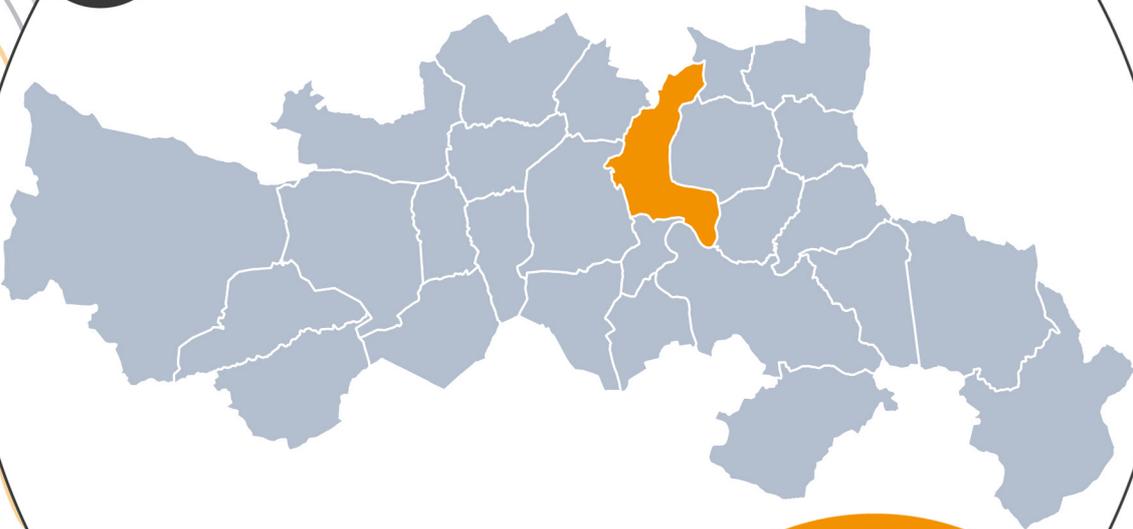


CAHIER COMMUNAL LES MARTRES-DE-VEYRE

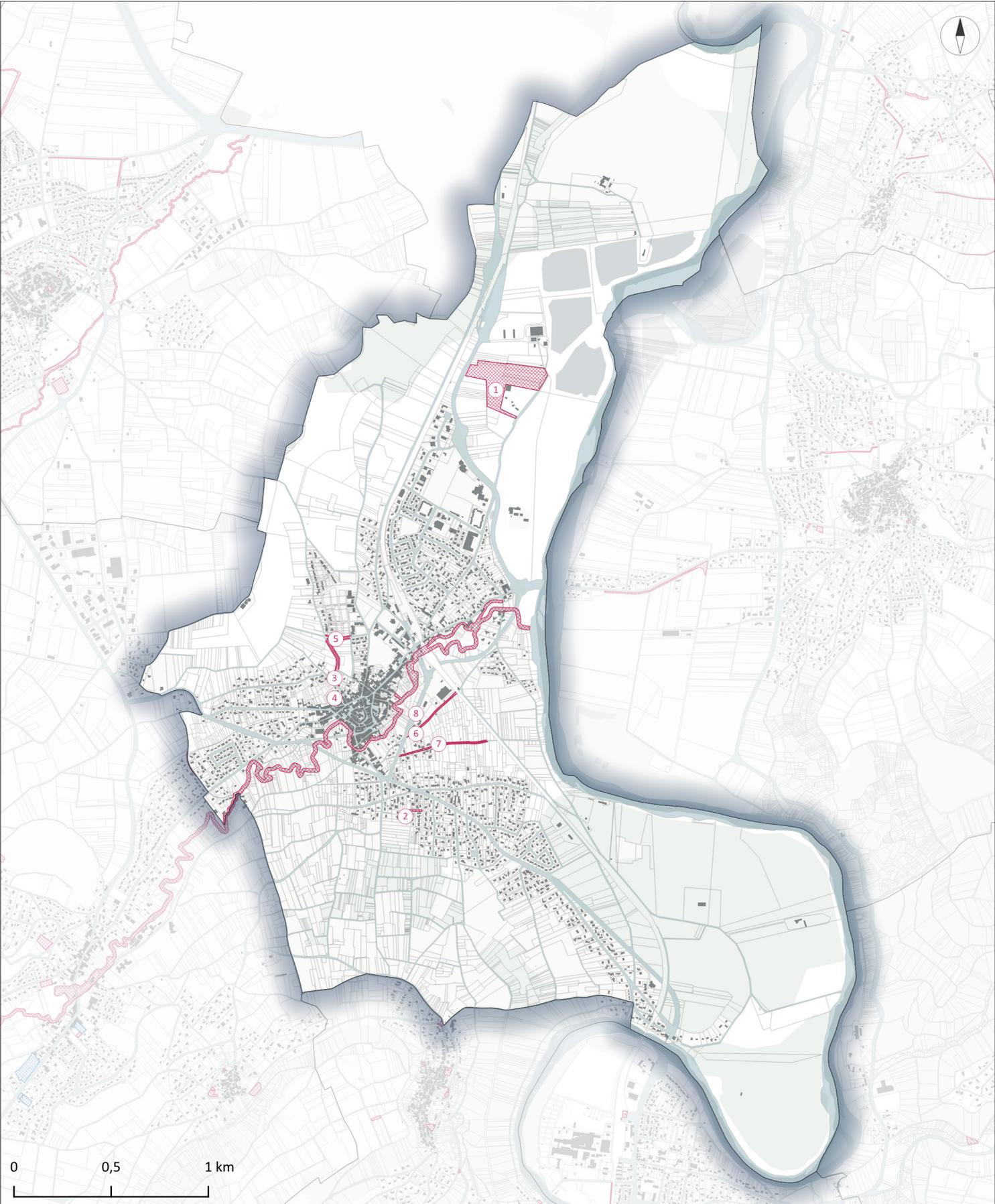


Version arrêtée du 24/04/2025

**4-3
ARR**

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

CARTOGRAPHIE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS



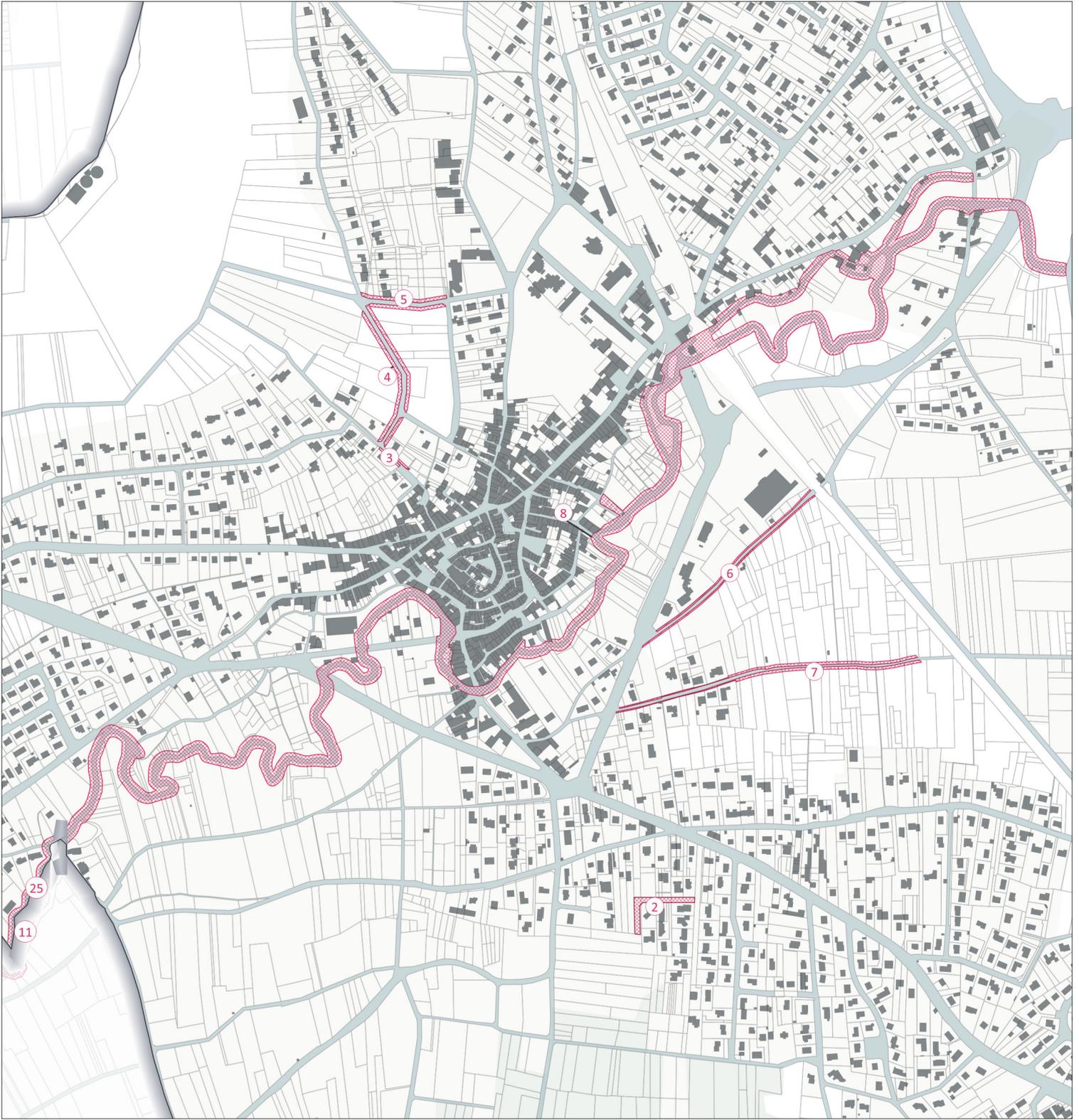
 Aménagements / Equipements

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Nom	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	ER - Agrandissement de la station d'épuration	Aménagements / Equipements	Commune	53298
2	ER - Création d'une voirie en lien avec le futur quartier AU3	Aménagements / Equipements	Commune	1118
3	ER - Elargissement de voirie	Aménagements / Equipements	Commune	188
4	ER - Elargissement de voirie	Aménagements / Equipements	Commune	2198
5	ER - Elargissement de voirie	Aménagements / Equipements	Commune	1206
6	ER - Elargissement de voirie	Aménagements / Equipements	Commune	1311
7	ER - Elargissement de voirie	Aménagements / Equipements	Commune	2615
8	ER - Mise en place d'une coulée verte	Aménagements / Equipements	Commune	66292
11	ER - Coulée verte le long de la Veyre	Aménagements / Equipements	Commune	87322
25	ER - Mise en place d'une coulée verte	Aménagements / Equipements	Commune	1029

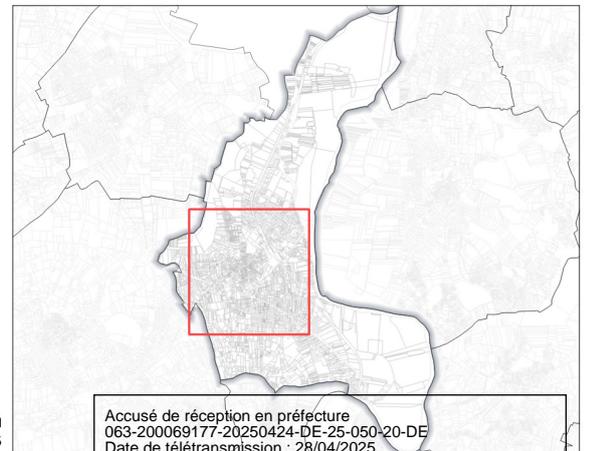
ER n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 25



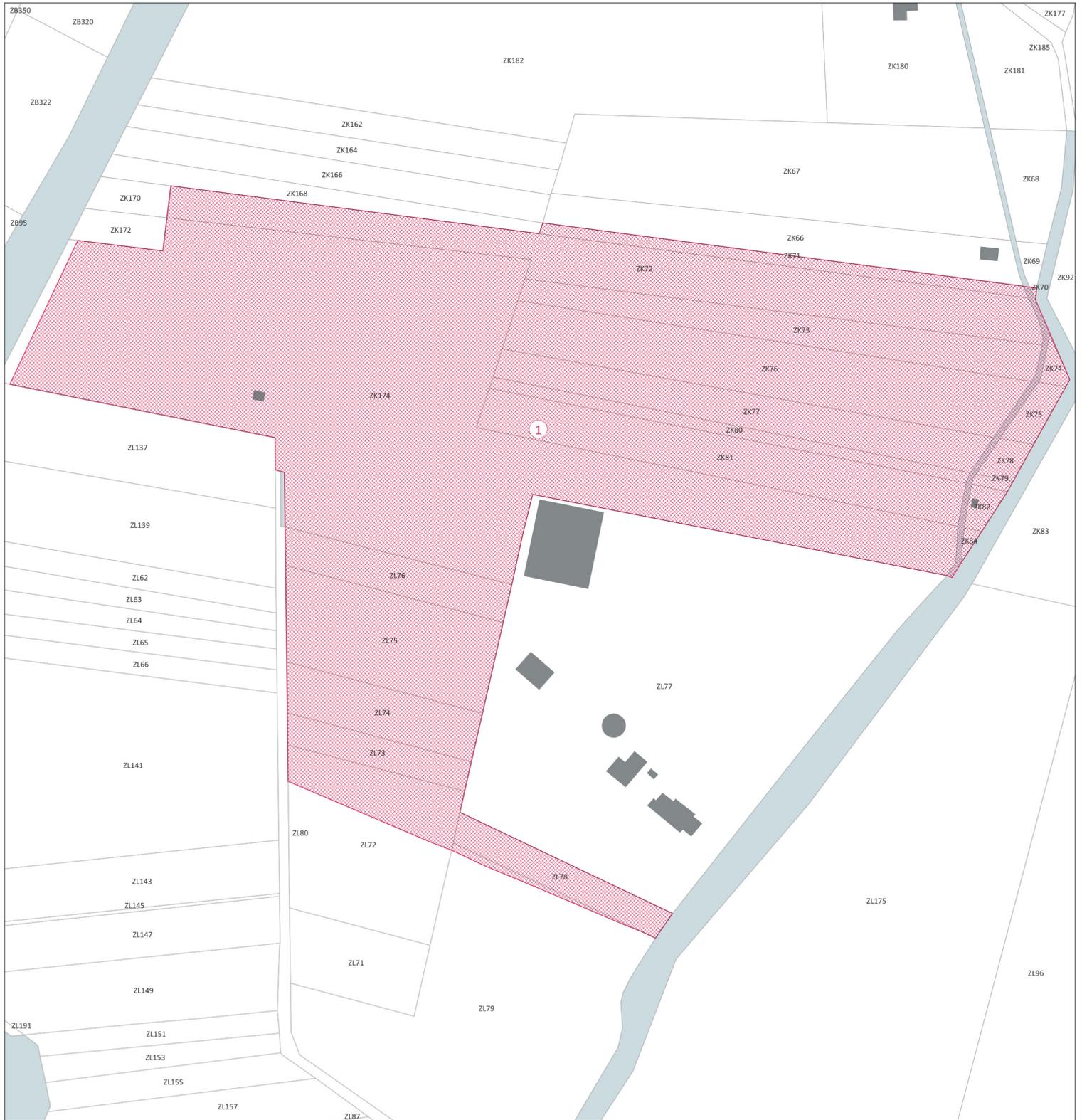
0 100 m



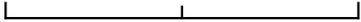
 Aménagements / Equipements



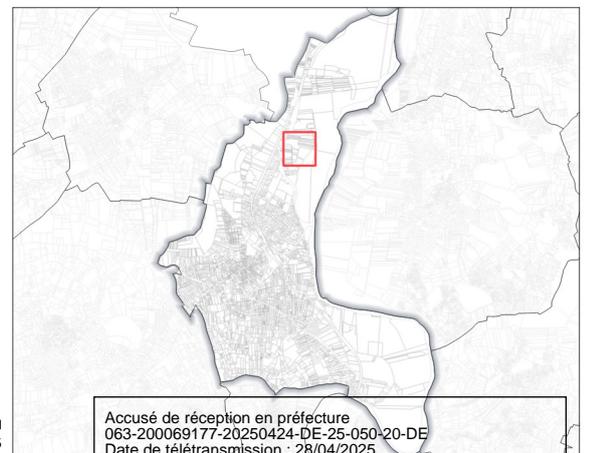
ER n°1

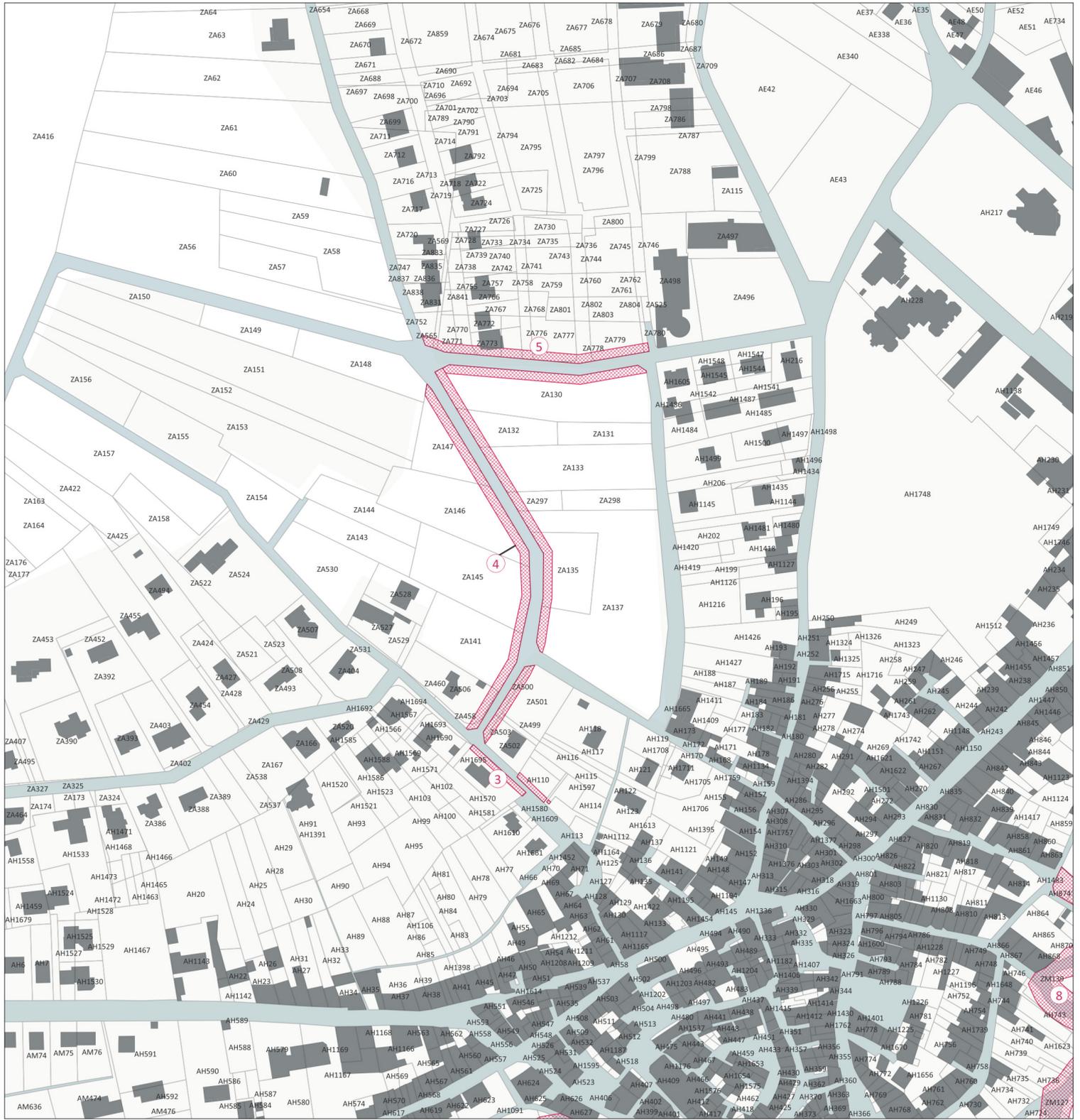


0 100 m

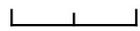


 Aménagements / Equipements

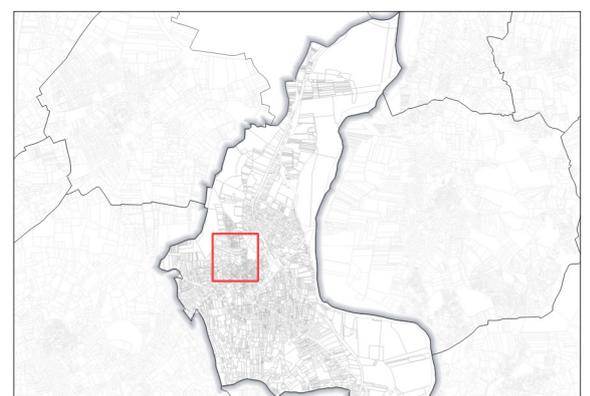




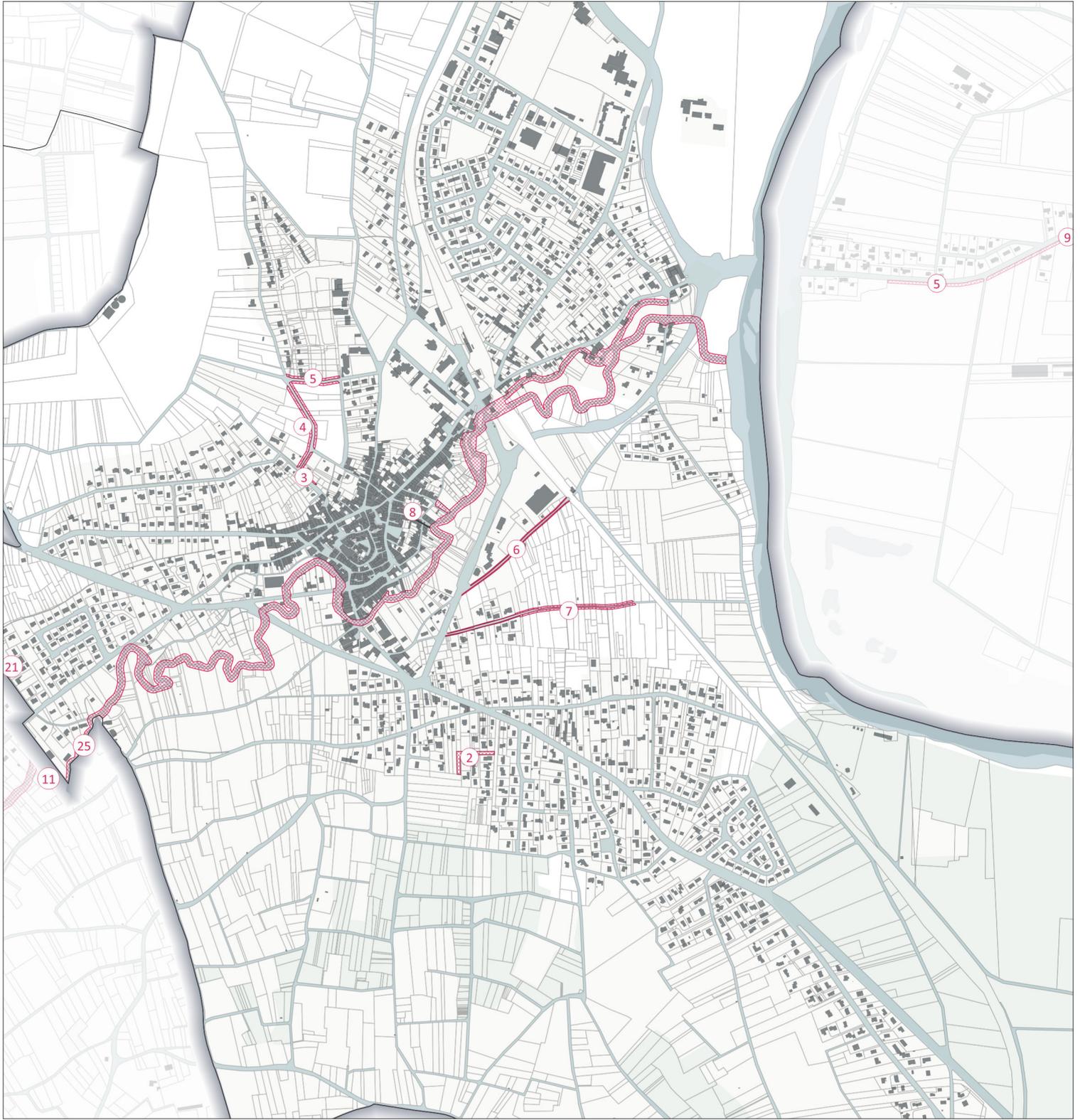
0 50 m



 Aménagements / Equipements



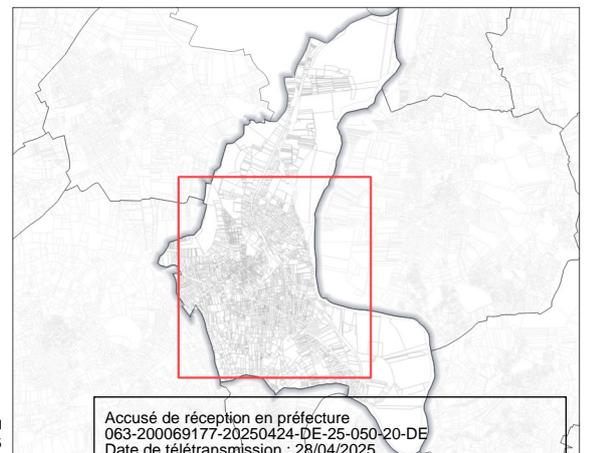
ER n° 6, 7, 8



Ø0 m



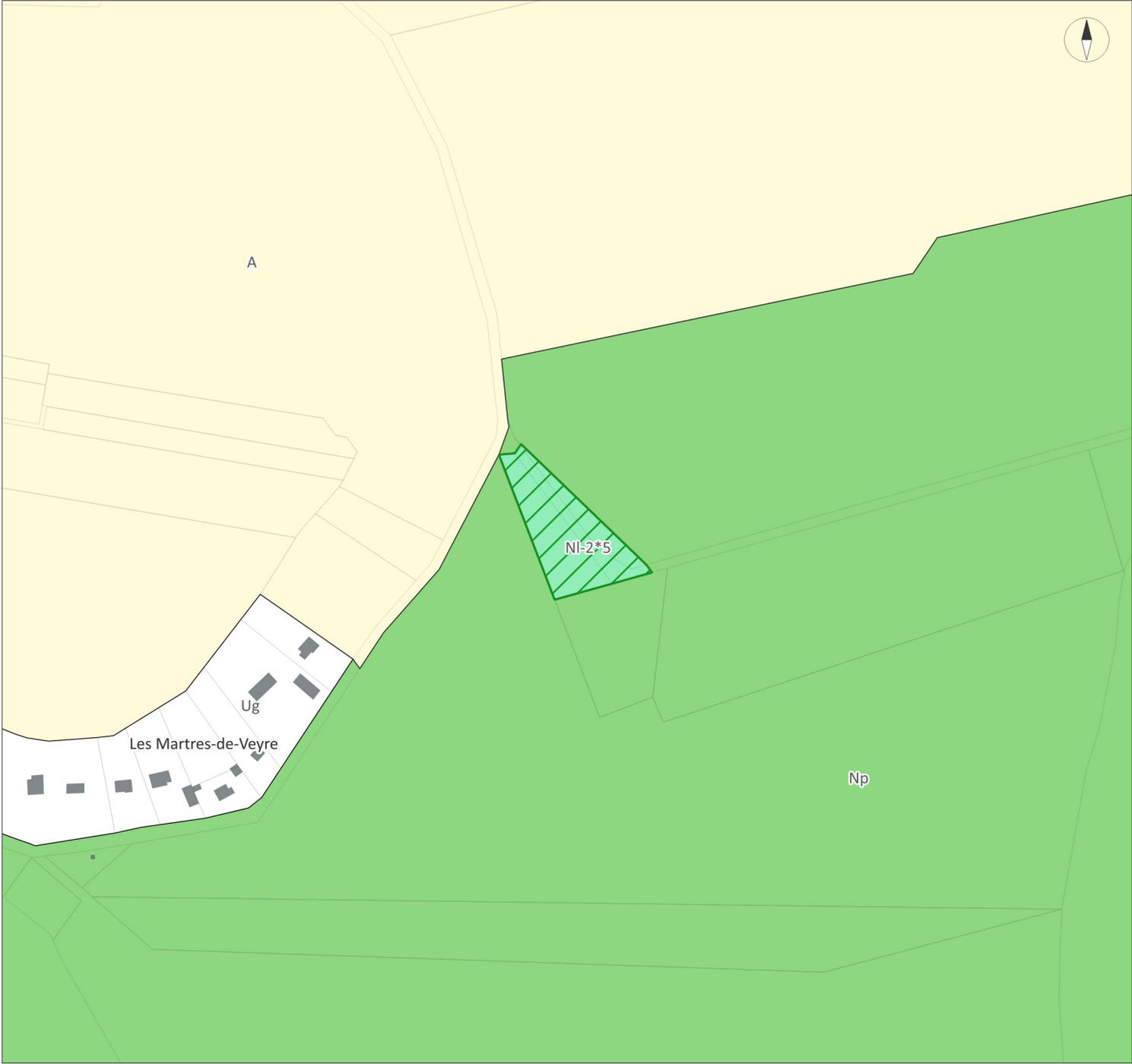
 Aménagements / Equipements



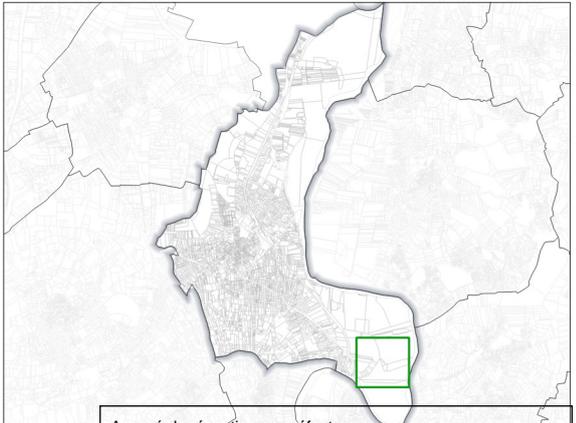
STECAL

CARTOGRAPHIE DES STECAL

Site de la source Saladis



 Périmètre STECAL



Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-0502016-1
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES ESPACES NATURELS

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimités au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturels.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

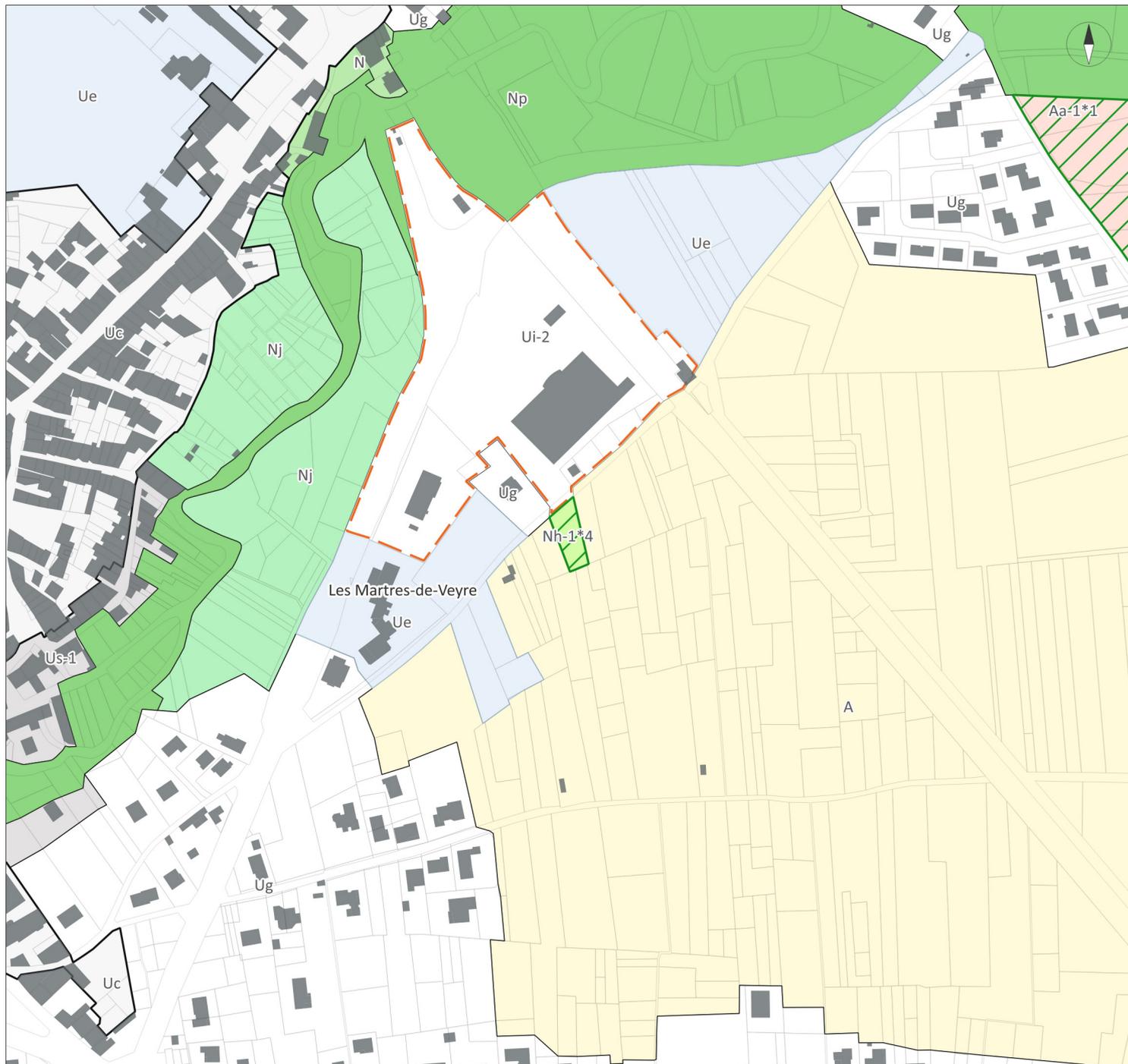
L'emprise au sol supplémentaire possible est définie par rapport à l'emprise au sol existante à la date d'approbation du PLUi.

La hauteur maximum autorisée est définie à partir du terrain naturel avant travaux jusqu'à l'égout de la toiture ou de l'acrotère de la construction.

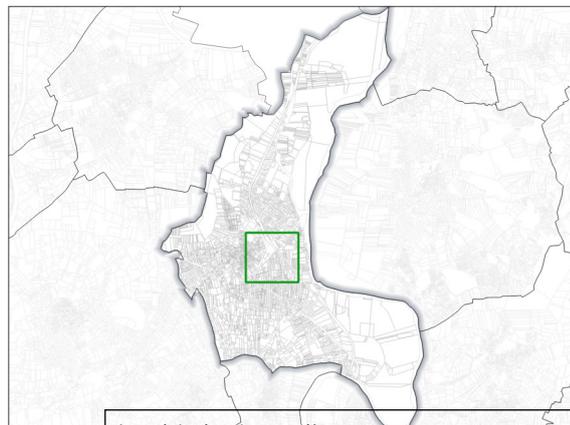
Zone et indice	Localisation	Objet/ description	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
NL-2*5	Saladis (Les Martres de Veyre)	Réalisation d'aménagements Agrandissement de l'aire de stationnement, aménagements paysagers, cheminement piéton, implantation de signalétique et de divers mobiliers (barrière, poubelle)	Pas de construction, aménagements	Sans objet

CARTOGRAPHIE DES STECAL

Accueil des gens du voyage



 Périmètre STECAL



Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-0520-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

ACCUEIL ET HEBERGEMENTS DES GENS DU VOYAGE

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimités au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturels.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

L'emprise au sol supplémentaire possible est définie par rapport à l'emprise au sol existante à la date d'approbation du PLUi.

La hauteur maximum autorisée est définie à partir du terrain naturel avant travaux jusqu'à l'égout de la toiture ou de l'acrotère de la construction.

Zone et indice	Localisation	Objet/ description	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
Nh-1*4	Milieu de la prairie (Les Martres de Veyre)	Accueil des gens du voyage Création d'un terrain aménagé (Sédentarisation)	Nouvelles constructions : 2 constructions de 50 m ² (soit 100 m ² au total)	7m

PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimités au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturels.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

La hauteur maximum autorisée est définie à partir du terrain naturel avant travaux.

Zone et indice	Localisation	Structure et ancrages	Compatibilité avec l'environnement	Hauteur max
Aa-5*1	Chemin des Cavaliers (Les Martres)	Les structures supportant les panneaux doivent être conçues pour minimiser la hauteur totale de l'installation. L'utilisation de pieux en bois ou en métal est privilégiée. Les scellements en béton doivent être limités en surface (moins de 1 m ²) et justifiés par les caractéristiques géotechniques du sol ou les conditions climatiques extrêmes.	La hauteur des installations doit être compatible avec les enjeux environnementaux locaux, notamment la préservation des paysages et la protection des espèces. Pour les projets de grande envergure (d'une surface supérieure ou égale à 1ha), une étude d'impact paysager sera nécessaire afin de déterminer la hauteur appropriée.	1,10 m Au point le plus bas

ACTIVITES ISOLEES

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimités au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturels.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

L'emprise au sol supplémentaire possible est définie par rapport à l'emprise au sol existante à la date d'approbation du PLUi.

La hauteur maximum autorisée est définie à partir du terrain naturel avant travaux jusqu'à l'égout de la toiture ou de l'acrotère de la construction.

Zone et indice	Localisation	Objet/ description	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
Aa-1*1	Rue des Roches (Les Martres de Veyre)	Activités artisanales, extensions autorisées	20% maximum de l'emprise au sol existante à la date d'approbation du PLUi	Hauteur la plus haute des existants

ACCUEIL ET HEBERGEMENTS DES GENS DU VOYAGE

Des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) sont identifiés et délimités au sein des zones A et N pour lesquels la construction peut être autorisée à condition de ne pas porter atteinte à la préservation des sols agricoles et sylvicoles et à la sauvegarde d'espaces naturels.

Les règles qui s'y appliquent sont celles de la zone A ou de la zone N suivant l'emplacement du STECAL et l'indice * s'y référant, sauf éléments précisés dans le tableau ci-après.

L'emprise au sol supplémentaire possible est définie par rapport à l'emprise au sol existante à la date d'approbation du PLUi.

La hauteur maximum autorisée est définie à partir du terrain naturel avant travaux jusqu'à l'égout de la toiture ou de l'acrotère de la construction.

Zone et indice	Localisation	Objet/ description	Emprise au sol des constructions	Hauteur max
Nh-1*5	Rue des Roches (Les Martres de Veyre)	Accueil des gens du voyage existant : adaptation, réfection ou extension limitée (Sédentarisation)	Extension limitée à 10 m ² par unité d'habitation existante à l'approbation du PLUi	4 m

PETIT PATRIMOINE LOCAL

ÉLÉMENTS IDENTIFIÉS AU TITRE DU PATRIMOINE

En application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, les éléments du patrimoine bâti remarquable et du patrimoine local à préserver sont repérés sur les documents graphiques au sein de 7 catégories :

- Patrimoine agricole
- Patrimoine artisanal et industriel
- Patrimoine civil
- Patrimoine géologique
- Patrimoine hydraulique
- Patrimoine mixte
- Patrimoine religieux

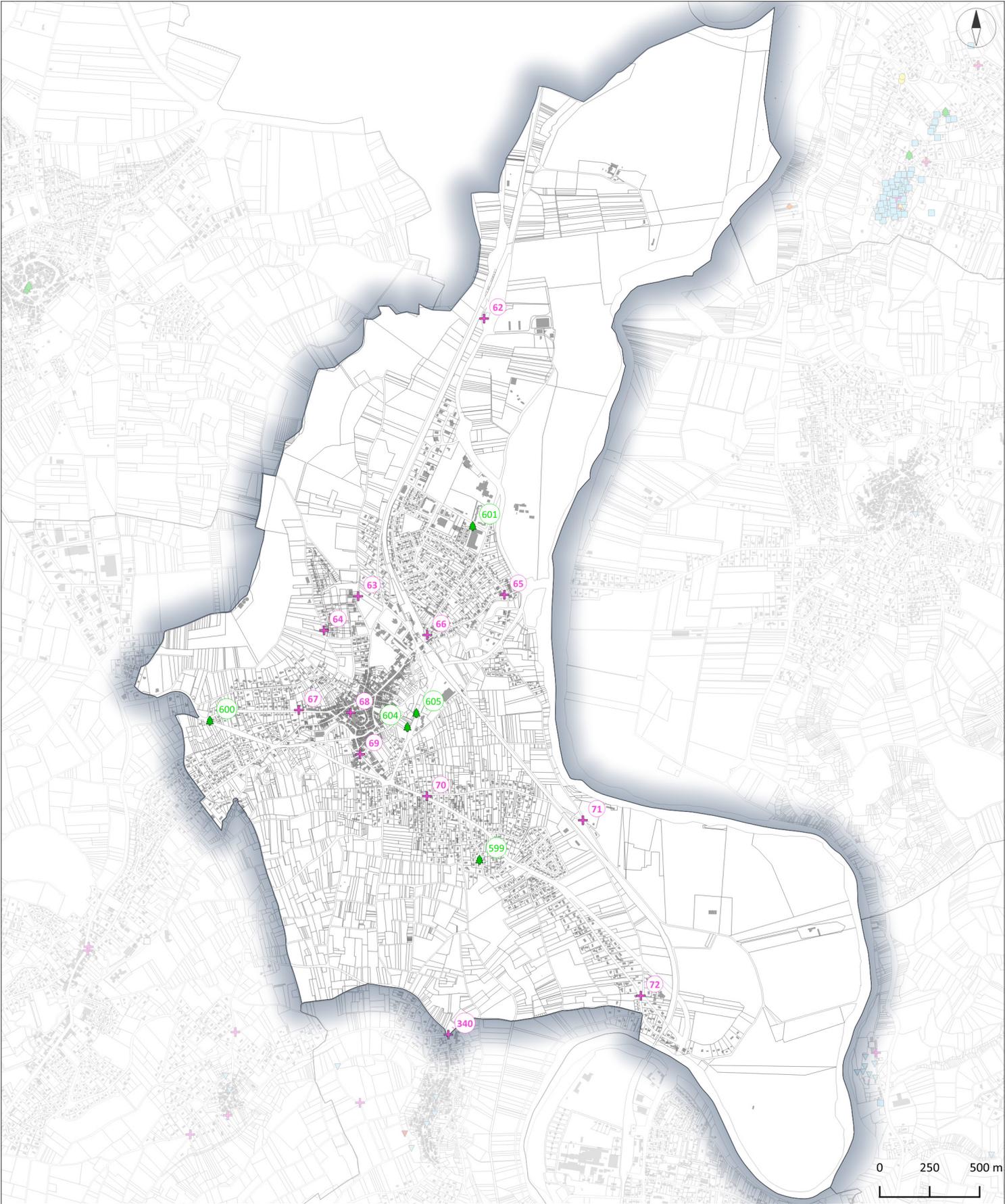
Les dispositions générales relatives au patrimoine bâti remarquable figurent au sein du règlement du PLUi (Dispositions particulières / C).

En application de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme, les arbres remarquables à préserver sont repérés sur les documents graphiques.

Les dispositions générales relatives à ce patrimoine végétal figurent au sein du règlement du PLUi (Dispositions particulières / C).

L'ensemble de ces patrimoines est inscrit dans la liste qui suit.

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL



+ Patrimoine religieux 🌳 Patrimoine végétal

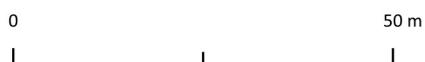
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

LISTE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

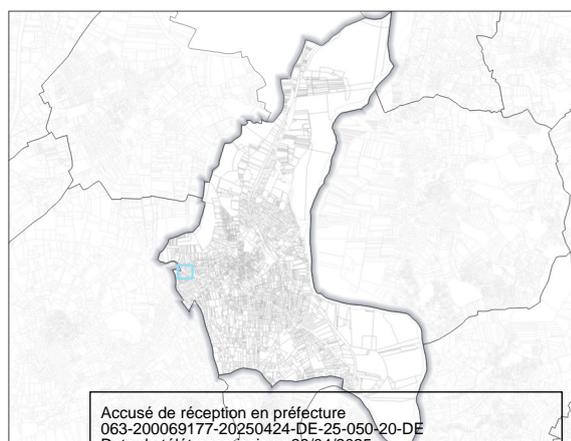
N°	Nom	Famille	Type
62	Croix du gros Chêne - Moyenne Vaure	Patrimoine religieux	Petit édifice
63	Croix Saint Esprit - Cimetière	Patrimoine religieux	Petit édifice
64	Croix de Saint-Sébastien - chemin de la Croix Saint Sébastien	Patrimoine religieux	Petit édifice
65	Croix de Saint Nicolas	Patrimoine religieux	Petit édifice
66	Croix Saint-Etienne - Rue de la Garenne	Patrimoine religieux	Petit édifice
67	Croix associée à la statue de Saint Roch - Rue Bellevue	Patrimoine religieux	Petit édifice
68	Croix Place de l'Eglise	Patrimoine religieux	Petit édifice
69	Croix de Saint Antoine - Du Pont de La Pierre	Patrimoine religieux	Petit édifice
70	Croix Saint-Jacques - carrefour rue du Lot	Patrimoine religieux	Petit édifice
71	Croix du Lot - Secteur l'Espinasse	Patrimoine religieux	Petit édifice
72	Croix de Longues - rue des Sources	Patrimoine religieux	Petit édifice
340	Croix	Patrimoine religieux	Petit édifice
599	Arbre isolé	Patrimoine végétal	Arbre remarquable
600	Arbre isolé	Patrimoine végétal	Arbre remarquable
601	Arbre remarquable : Cèdre	Patrimoine végétal	Arbre remarquable
604	Chêne	Patrimoine végétal	Arbre remarquable
605	Frêne	Patrimoine végétal	Arbre remarquable

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 600



 Patrimoine végétal



Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

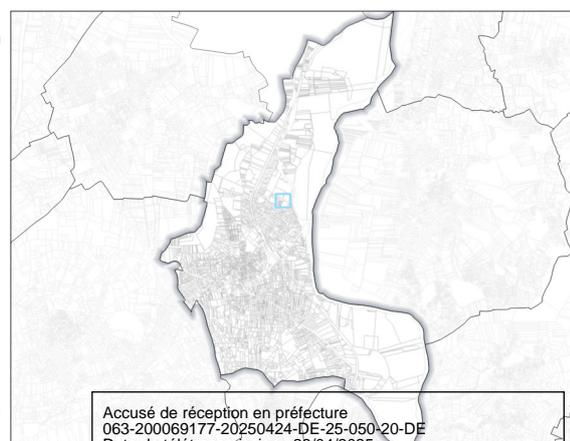
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 601



 Patrimoine végétal

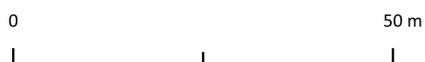


Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

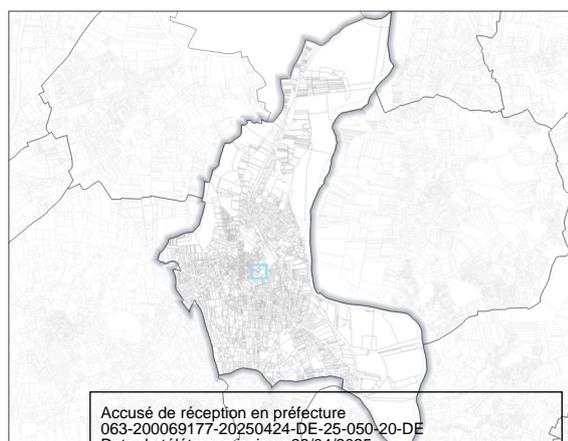
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 604, 605



 Patrimoine végétal

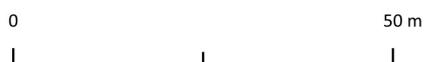


Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

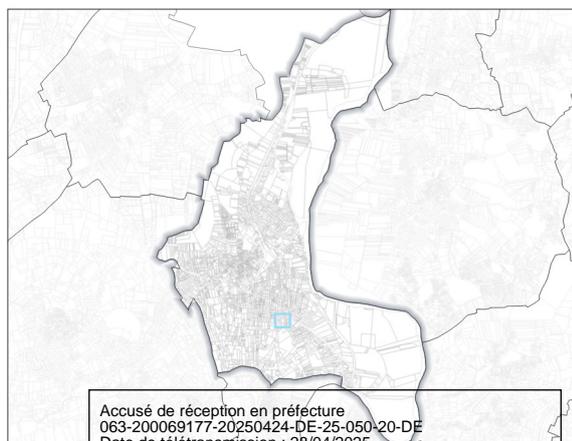
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 599



 Patrimoine végétal

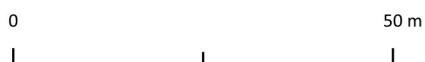


Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

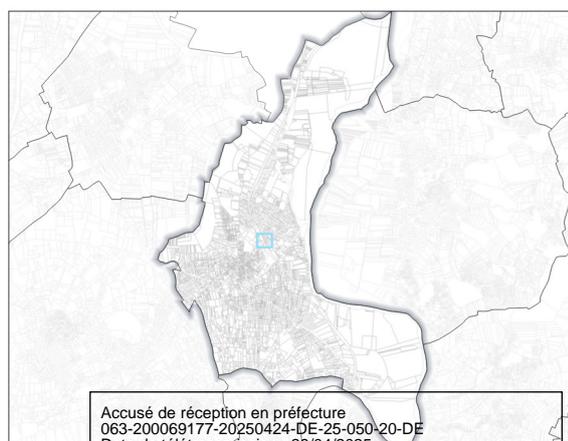
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 66



+ Patrimoine religieux

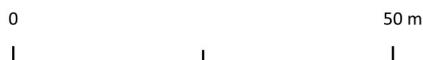


Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

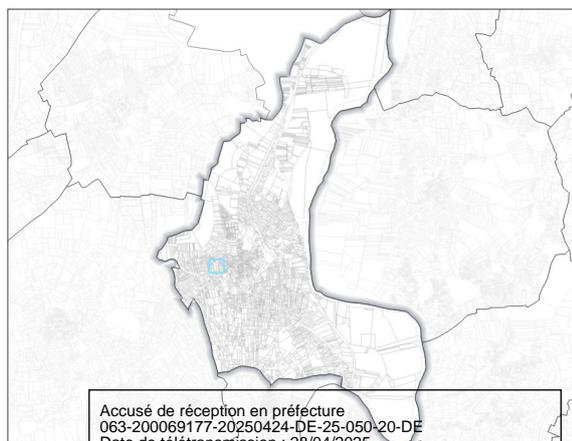
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 67



+ Patrimoine religieux

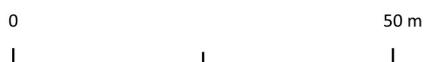


Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

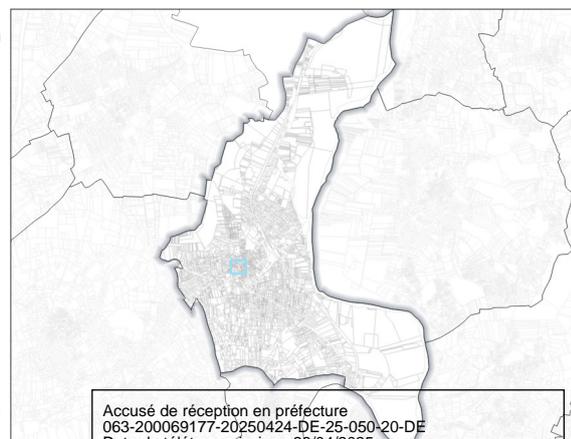
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 68



+ Patrimoine religieux



Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

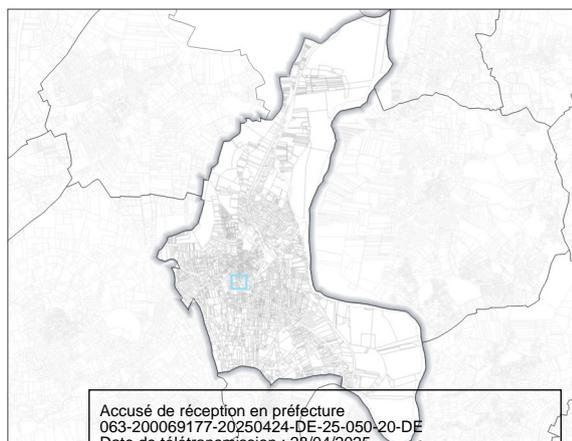
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 69



+ Patrimoine religieux



Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

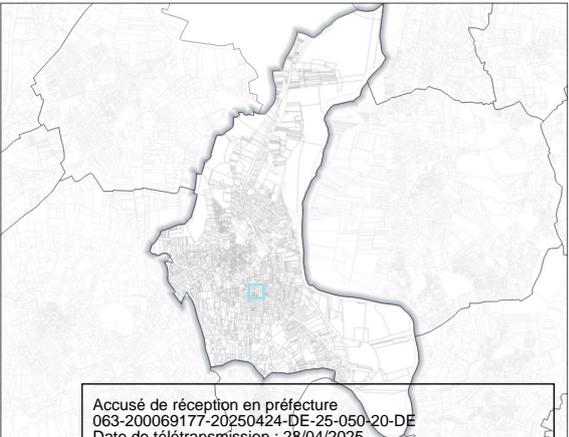
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 70



+ Patrimoine religieux



Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing

Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

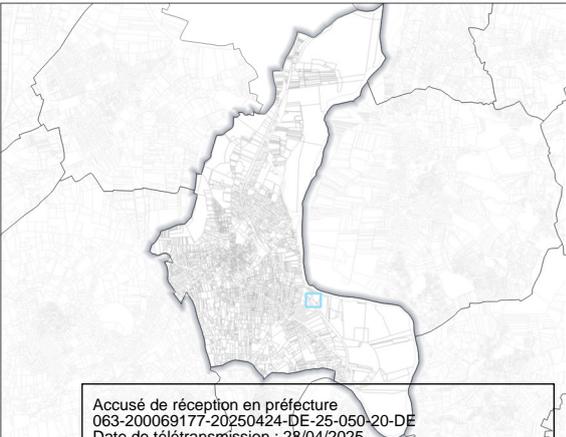
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 71



+ Patrimoine religieux



Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing

Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

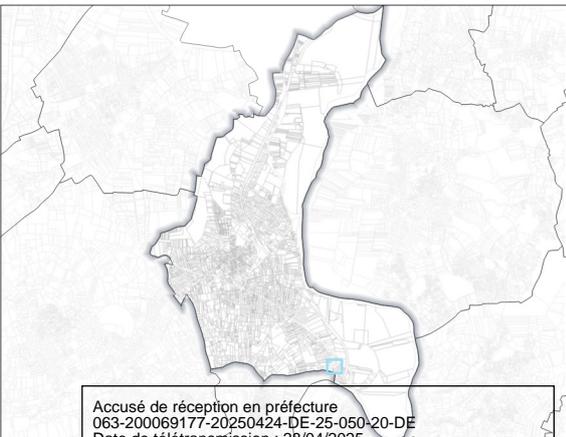
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 72



+ Patrimoine religieux

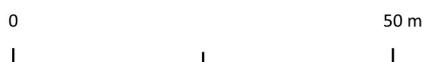


Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

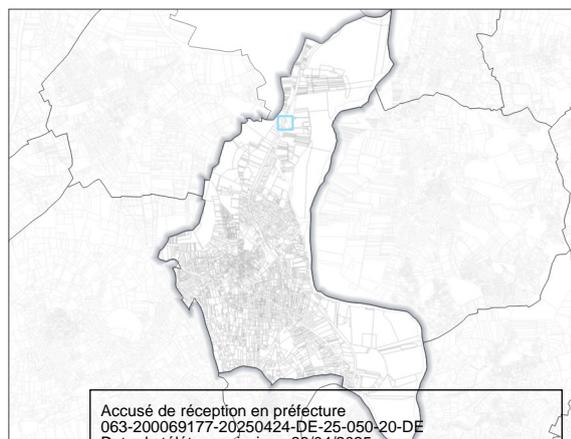
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 62



+ Patrimoine religieux



Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

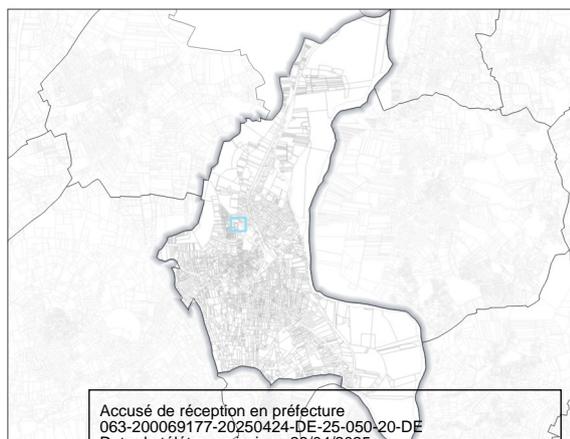
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 63



+ Patrimoine religieux

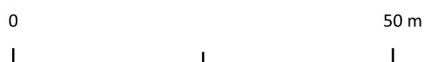
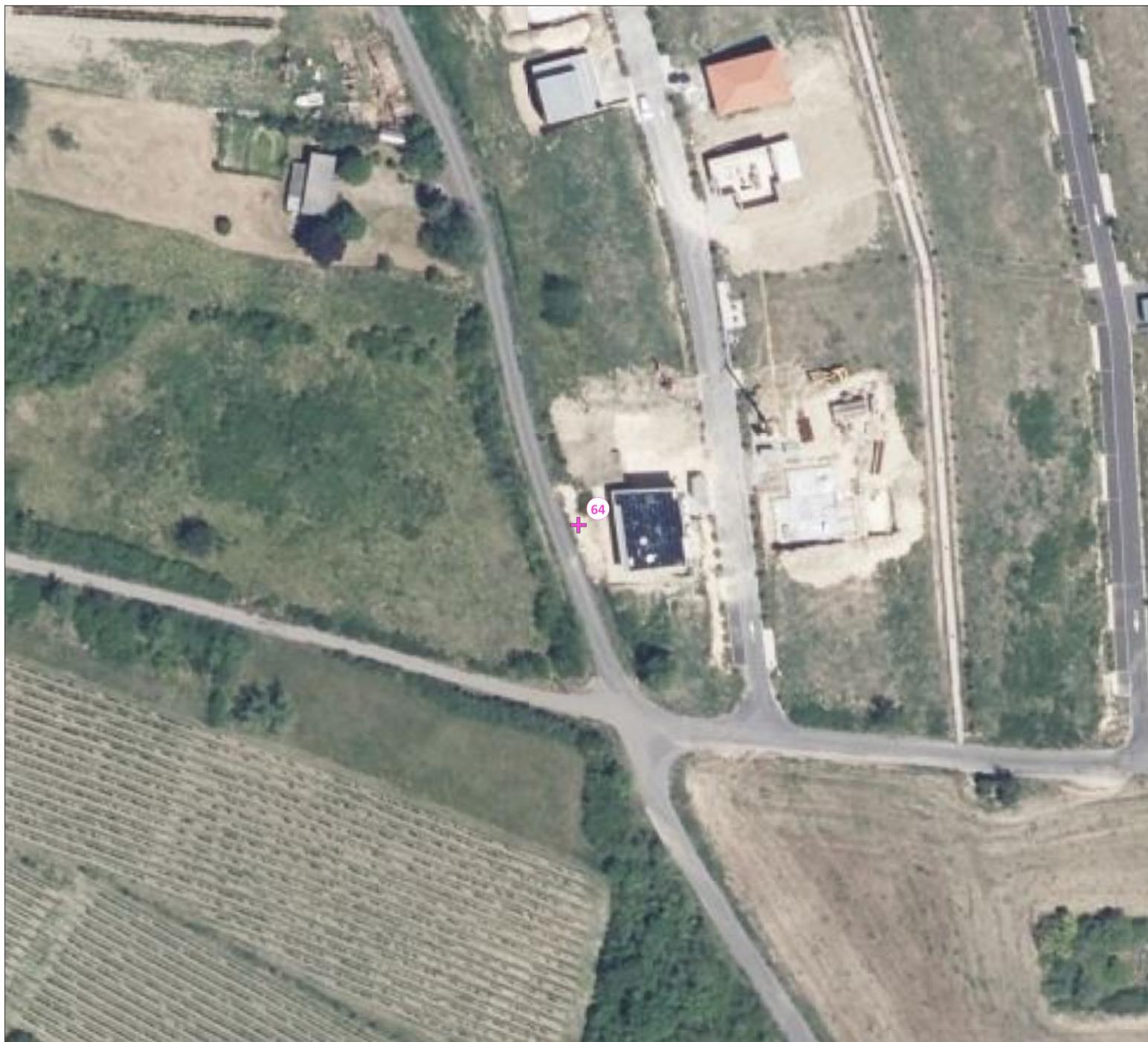


Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

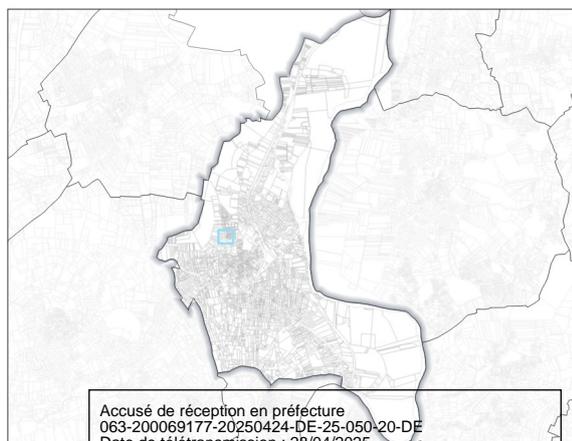
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 64



+ Patrimoine religieux

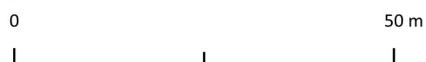


Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

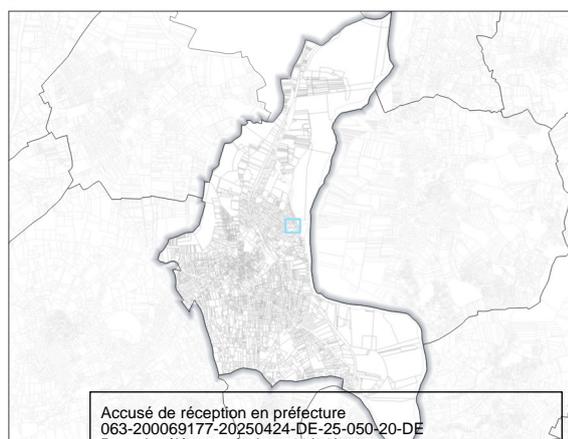
Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

CARTOGRAPHIE DU PETIT PATRIMOINE LOCAL

N° 65



+ Patrimoine religieux

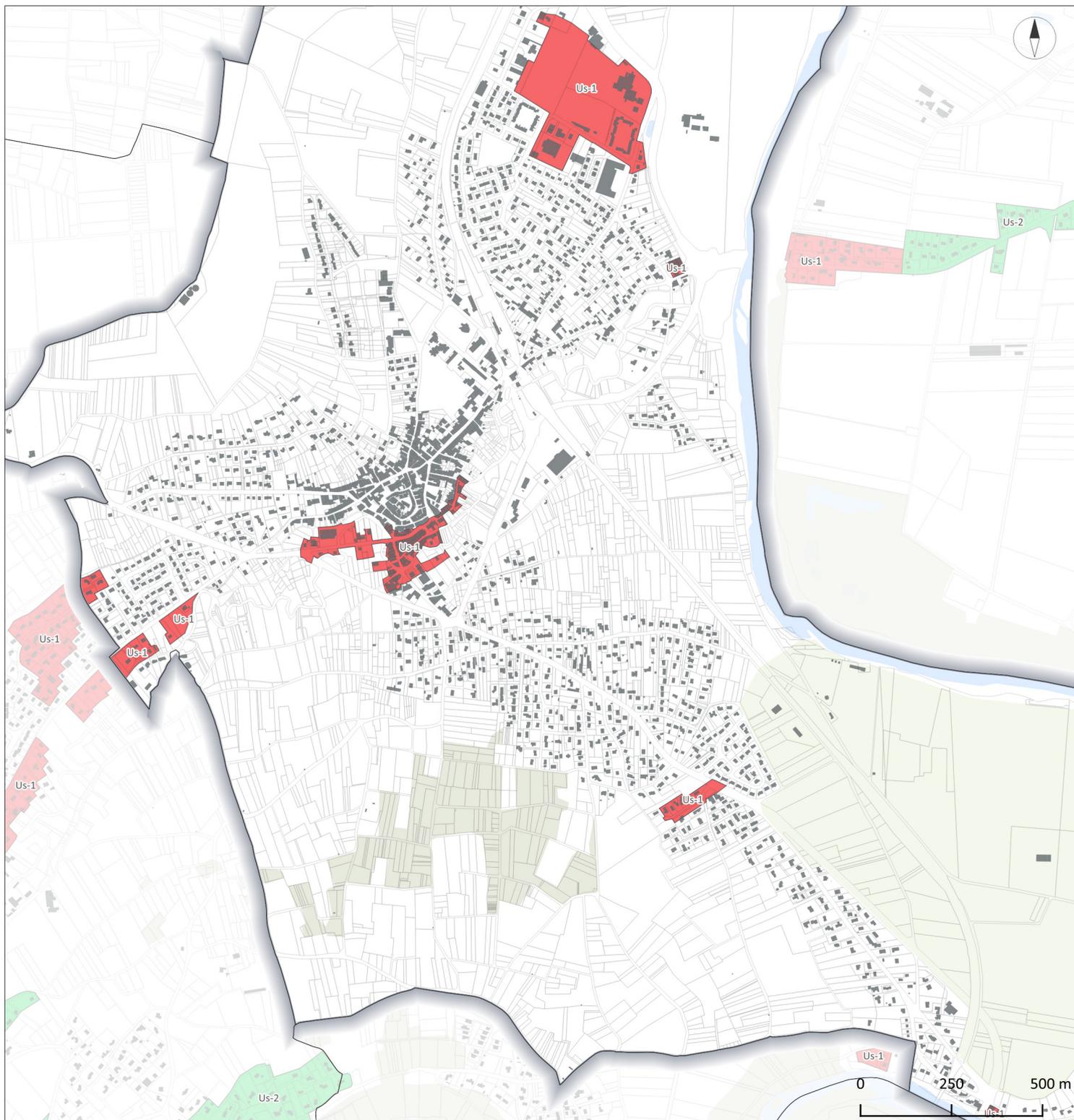


Source : Etalab, Mond'Arverne Communauté
Image satellite : Bing
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

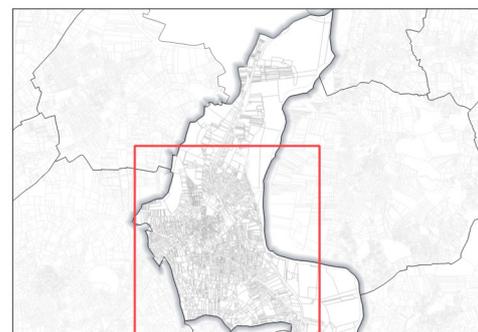
ZONES URBAINES SENSIBLES

CARTOGRAPHIE DES ZONES US



Type de zone Us

-  Us-1 : Zone urbaine sensible soumise à un risque
-  Us-2 : Zone urbaine sensible à l'étalement urbain

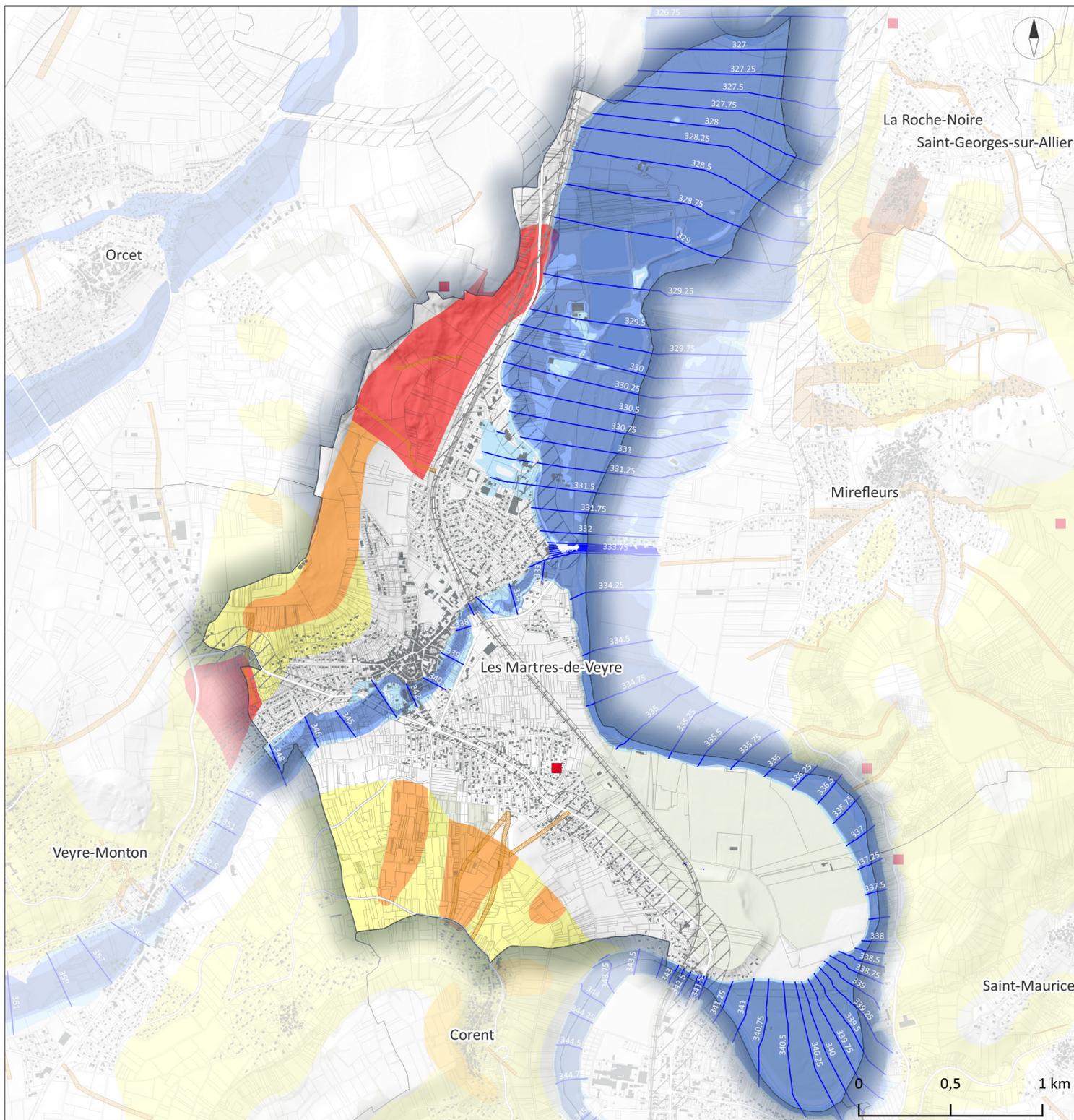


Source : Etalab, IGN, Mond'Arverne Communauté, OSM
Réalisation : Mond'Arverne Communauté - Avril 2025

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20250424-DE-25-050-20-DE
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

RISQUES ET CONTRAINTES

CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET CONTRAINTES



Risques naturels

Cavités localisées

- Cavités souterraines

Risques de mouvements de terrain

- Risque faible ou mal connu
- Risque moyenne à élevée
- Risque d'instabilité élevée

Niveau de l'aléa inondation

- Fort
- Moyen
- Faible
- Isocotes des plus hautes eaux

Risques de crues torrentielles

- Modélisation des coulées de boues

Contraintes

- ▨ Secteur bruyant